

COMMUNE DE TINTENIAC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 19

Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DEHEGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / DUFRAIGNE-CLOUIS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly / LEMARCHEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi (arrivé au point 11) / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

Étaient absents : FOUCHARD Fabrice / GORON Maxime

Secrétaire de séance : Marie-Laure PARPAILLON, à qui il est adjoint un auxiliaire.

4. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour le droit de préemption urbain sur les demandes de DIA - délibération n° 290520-7

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour le droit de préemption urbain,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

N° enregistrement	Désignations des parcelles	Adresse du bien	Surface m ²	PLU	Bien vendu	Compétence
3533724B32	B 459-586	10, bd. Tristan Corbière	567 m ²	UE	Terrain bâti	Commune
3533724B34	AD 195	13, rue Papegault	1072 m ²	UE	Terrain bâti	Commune
3533724B35	B 785	5, rue Louis Guilloux	464 m ²	UE	Terrain bâti	Commune
3533724B36	AB 620	7bis, rue Haute	187 m ²	UC+ABF	Terrain bâti	Commune
3533724B37	AC 467	41, av. Du Guesclin	668 m ²	UE	Terrain bâti	Commune

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance.

Marie-Laure Parpailion